



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 28 NOVEMBRE 2016

La séance est ouverte à 18 H 30 mn sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Sont présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, Mme Sylvie LEYDET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL.

Sont arrivés en cours de séance : M. Jonathan SOREL à 18 h 55 et Mme Claire MOREL à 19 h 05 qui avait donné procuration à Mme Pauline VERON.

DÉLIBÉRATION 09.2016.121 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Gypsie BLOCH est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2016.

DÉLIBÉRATION 09.2016.122 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 24 OCTOBRE 2016.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 24 octobre 2016 est approuvé.

Madame le Maire profite de ce point de l'ordre du jour pour apporter quelques éclairages complémentaires à la dernière séance qui était consacrée à l'adoption du budget primitif. En relisant le procès-verbal, elle a constaté qu'elle n'avait pas répondu à une question posée par l'opposition, à savoir quelles dépenses relevaient de la ligne services extérieurs divers. Elle précise donc qu'il s'agit de dépenses telles que les transcriptions des séances du Conseil, l'abonnement fontaine et sanitaire, la destruction des nids de guêpe, la surveillance pour les spectacles donnés à l'école Clichy dans les salons patrimoniaux, les accords de piano, les locations de barrières Vauban à la préfecture de police et l'achat de drapeaux.

Après relecture du procès-verbal du Conseil d'arrondissement, elle tient également à préciser que lorsque l'opposition compare un budget primitif avec un compte administratif pour dénoncer des postes soit en augmentation, soit en diminution, elle considère que cela relève de la malhonnêteté intellectuelle ou d'une absence de compétence. Comparer de l'inscrit avec du réalisé a du sens, mais les augmentations de consommation de prévision n'ont de sens d'être relevées que si l'on compare deux comptes administratifs ou deux budgets primitifs. Elle le signale pour éviter d'avoir les mêmes arguments l'an prochain, a fortiori quand la doctrine de la direction des finances de la Ville de Paris est de reconduire purement et simplement d'une année sur l'autre les budgets primitifs pour tout ce qui relève de la dotation d'animation locale et de la fonction 020 de la dotation de gestion. En ne prenant que l'exemple des frais d'affranchissement, pour ne pas revenir sur ce débat qui a occupé le Conseil d'arrondissement du 24 octobre, la comparaison entre compte administratif et budget primitif faite par l'opposition est trompeuse parce que si on compare le compte administratif 2014 avec le compte administratif 2015, on note bien -13 800 €. Elle souhaitait porter ces informations à la connaissance du Conseil car la politique est faite à la fois de clarté et de cohérence, il était important de préciser ces points pour l'opposition.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT

Madame le Maire annonce que M. Sylvain MAILLARD, pour des engagements personnels, a décidé de démissionner de son poste d'adjoint, démission qui sera effective lorsque le Préfet en aura pris acte suite à un courrier du 22 novembre qui lui a été adressé. Pour les mêmes raisons personnelles, il a souhaité démissionner de sa fonction d'élus référent du Conseil de Quartier Blanche-Trinité. C'est la raison pour laquelle le point 5 de l'ordre du jour propose de désigner un nouvel élu référent. Elle veut dire à M. MAILLARD sa gratitude pour ces deux ans passés à ses côtés sur des sujets qui sont évidemment très suivis par l'exécutif municipal depuis 2014. Elle veut le féliciter pour tout le travail réalisé et se dit attristée de le voir quitter son poste, tout en comprenant les raisons personnelles qui l'ont poussé à présenter sa démission. Elle ajoute qu'il reste dans la majorité municipale.

M. Sylvain MAILLARD remercie Madame le Maire pour sa confiance et lui confirme qu'il se situe bien entendu pleinement dans sa majorité et à son service pour les différentes missions qu'elle souhaiterait lui confier.

Madame le Maire informe également avoir modifié par arrêté deux délégations, celle de M. Sébastien DULERMO et celle de M. Alexis GOVCIYAN, la partie déplacement ayant été retirée au premier, elle est affectée au second car, comme annoncé au dernier Conseil, M. Sébastien DULERMO a pris cet automne des fonctions importantes au Syndicat des Transports d'Île-de-France et elle a souhaité, pour éviter tout conflit d'intérêt, qu'il n'ait plus la délégation transport et déplacement.

À propos de transport et de déplacement, elle a tenu à organiser le 9 novembre en Mairie une réunion publique sur la présentation du nouveau réseau de bus proposé par le STIF. À cette occasion, de nombreux habitants lui ont fait part de leurs remarques précises et pertinentes qu'elle a transmises au STIF par le biais d'une contribution qui sera demain ou après-demain sur le site de la Mairie. C'est une contribution extrêmement détaillée qui reprend beaucoup des remarques extrêmement précieuses et précises des habitants de l'arrondissement.

.../...

Le 22 novembre, elle a réuni avec M. Alexis GOVCIYAN, le Conseil de sécurité de l'arrondissement afin de présenter le nouveau contrat signé cet été par le Préfet de police, le procureur MOLINS et la Préfète Sophie BROCAS. Cette réunion s'est tenue en présence du nouveau commissaire venu d'Orléans, Monsieur Thierry LEGRIS, qui a pris ses fonctions il y a maintenant 15 jours. C'était une réunion très intéressante où il y avait beaucoup de participants. Elle se déclare ravie de cette mobilisation dont il sera question dans le rapport mensuel sur la sécurité.

Le 23 novembre, le lendemain, le jury du prix Territoria 2016 présidé par le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, M. Jean-Michel BAYLET a décerné six récompenses à la Ville de Paris. Parmi ces récompenses un Territoria de bronze a été décerné à la Mairie du 9^e arrondissement dans la catégorie gouvernance pour l'implication des syndics dans la vie locale. C'est un protocole inédit signé avec Mme Sylvie LEYDET. Un Territoria d'argent a été décerné à la Mairie du 9^e pour le potager vertical. Ce prix a été remis avec M. Sébastien DULERMO et les deux associations qui font un travail remarquable pour son entretien « Faites le 9 » et « 9^e Nature ». La société qui a mis en place le potager vertical, TICS, société dirigée par deux jeunes femmes talentueuses, a également été honorée. Madame le Maire avoue sa fierté d'être allée au Sénat pour recevoir ces deux prix.

Les travaux de création d'une jardinière en pleine terre, rue Manuel, sont terminés. Ce projet a permis de concilier mise aux normes pompiers de cette rue, avec une largeur de chaussée d'au moins 3,50 mètres et une amélioration de la qualité de vie grâce à la création d'un espace végétalisé à la place d'une file de stationnement. C'est un bel aménagement que l'on commence à voir, qui s'intègre dans le paysage urbain et qui préfigure la rénovation à venir de la rue des Martyrs pour laquelle les habitants seront concertés début 2017.

Toujours au registre de la végétalisation, les murs situés 35 et 37 rue de Rochechouart et 32, rue de la Tour d'Auvergne ont été végétalisés puisque les fosses ont été installées pour y mettre les plantations pour couvrir l'intégralité des murs. Le prochain mur sera la rue Ambroise Thomas. C'est un projet qui est attendu par les habitants de cette rue depuis plusieurs années qui se réalisera dans quelques semaines. Trois nouveaux arbres seront très prochainement plantés devant le collège Gauguin rue Milton. Là aussi, les fosses ont été installées, les prochains arbres seront plantés devant l'église Sainte-Cécile.

Madame le Maire invite chacun à noter plusieurs rendez-vous à venir. Jusqu'au 3 décembre, à l'accueil de la Mairie, a été installée la collecte des bébés Restos du cœur. Le 1^{er} décembre, sera inaugurée, avec Mme Claire GANNET, l'exposition photo d'Alberto TOSCANO qui revient sur deux années importantes du 20^e siècle, 1936 et 1937, l'œil de la presse française avec la montée du totalitarisme, une exposition riche en enseignements. Le 2 décembre à 13h45 se déroulera une cérémonie commémorative, avec M. Alexis GOVCIYAN pour le centenaire des écrivains combattants, c'est une première au sein de la Mairie. Une autre commémoration interviendra trois jours plus tard en hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Se teindront également les fêtes de quartier, la nuit du sport avec Mme Adeline GUILLEMAIN le 2 décembre qui est renouvelée cette année, ainsi que les fêtes de fin d'année le 3 décembre, que ce soit au Conseil de quartier Anvers-Montholon ou au square d'Anvers. Le concert PMO aura lieu le 4 décembre, suivront un certain nombre d'autres manifestations à l'approche de Noël, dont le Noël solidaire des enfants le 14 décembre entre 14h30 et 16h30.

Le prochain numéro de Paris NEUF sort le 1^{er} décembre et le guide 2017 en janvier prochain.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SECURITE.

M. Alexis GOVCIYAN annonce l'arrivée, comme Madame le Maire l'a signalé, du nouveau commissaire, M. Thierry LEGRIS, il y a 15 jours. Dès le lendemain de son arrivée, s'est tenue une séance de travail et depuis ils se sont vus à plusieurs reprises. Il lui souhaite à nouveau la bienvenue dans cet arrondissement. Il arrive d'Orléans après avoir fait un passage à Laval, en Mayenne, avant il était dans les Hauts-de-Seine, à Levallois, donc il connaît particulièrement les thématiques de sécurité et de travail de terrain, y compris en milieu complexe. M. Alexis GOVCIYAN remercie Monsieur le Préfet de police pour toute son attention et il en profite d'ailleurs pour renouveler ses vœux au commissaire AUTHAMAYOU qui a pris de plus hautes responsabilités et pense qu'il est bien que ces deux fonctionnaires viennent accompagner la municipalité pour la sécurité et la tranquillité des habitants.

Il signale quelques faits marquants. Par ordre chronologique d'abord, Madame le Maire a reçu les 28 gardiens stagiaires de l'école des gardiens de la paix qui ont été affectés cette année à un autre arrondissement par la préfecture et par le ministère. Donc ces gardiens stagiaires viennent renforcer les équipes qui travaillent sur le terrain et Madame le Maire les a remerciés pour leur engagement au service des Français et des habitants du 9^e. La plupart ne connaissent pas l'arrondissement, ils le découvrent. Ils viennent souvent de province, quelquefois de banlieues lointaines mais apprennent la vie dans l'arrondissement avec sa complexité, les grands magasins, Pigalle et toute la diversité que peut offrir un arrondissement comme le 9^e. Les remontées du commissariat indiquent qu'ils sont ravis d'être ici.

Plusieurs réunions de coordination se sont tenues en novembre, et plus particulièrement, le Conseil de sécurité de prévention de l'arrondissement qui s'est tenu le 22 novembre dernier. Il y avait beaucoup de monde. La représentante de l'opposition qui avait souhaité être présente et qui avait été relancée, n'a pas pu venir parce qu'elle devait intervenir lors d'une autre réunion pour la Mairie de Paris mais il souhaite lui dire que ce Conseil s'est bien passé. Tous les partenaires étaient présents bien évidemment : la préfecture de police, le rectorat, le parquet mais aussi la Mairie de Paris et l'ensemble des acteurs, associations, comité Haussmann, etc. L'objet était de présenter le contrat de sécurité à toute l'assistance. C'était une séance plénière dont l'objet était aussi de fixer un travail de suivi et une méthodologie pour les semaines et les mois qui viennent. M. Alexis GOVCIYAN souhaite dire à ses collègues référents des Conseils de quartier qu'ils auront à présenter ce contrat de sécurité devant les bureaux de Conseils de quartier et qu'il y aura sans doute des référents sécurité qu'il faudra désigner pour engager le travail.

Le 16 novembre avec Mme Adeline GUILLEMAIN et Madame le Maire, ont réunies les associations qui maraudent dans le 9^e, car, là aussi, à l'approche de l'hiver il paraissait utile de faire un travail qui coordonne et réactive ce que font les uns et les autres. C'est compliqué, il y a beaucoup de personnes dans la rue, y compris dans le 9^e. Madame le Maire a rappelé que la Mairie et l'ensemble des gymnases, seraient ouvert pendant l'hiver, pendant le grand froid.

.../...

Madame le Maire précise qu'elle a reçu un accusé de réception de Mme VERSINI ce matin qui fait étudier par les services techniques de la Ville de Paris, la possibilité d'utiliser le centre d'animation de la Tour des Dames.

C'était l'un des locaux que la Maire lui avait suggéré pour la mise à l'abri de ces populations. Elle ajoute également qu'a été mis à la disposition des habitants et des Parisiennes, des Parisiens, un fascicule qui s'appelle « Comment orienter les personnes sans domicile fixe ? ». Il faudrait le diffuser le plus possible pour que, lorsqu'on voit une personne dans une situation de détresse, on sache trouver les numéros et les contacts pour qu'elle soit prise en charge le plus rapidement possible.

M. Alexis GOVCIYAN annonce que, en lien avec la FNARS qui s'occupe de ces questions, un guide a été préparé. Il a été retravaillé à la Mairie en lien avec la FNARS et ce guide est disponible à la fois sur le site Internet mais aussi de manière imprimée pour que les uns et les autres puissent travailler dans ce cadre. De manière générale, les actions menées portent leurs fruits depuis l'arrivée de la municipalité. Par exemple, s'agissant de la lutte contre la prostitution dans les salons dits de massage, un vrai travail a été fait en lien avec la préfecture de police, la préfecture de Paris et la préfecture de région. Depuis le début de l'année 2016, près de la moitié des instituts fermés à Paris pour avoir dissimulé des faits de prostitution étaient implantés dans le 9^e, c'est-à-dire qu'un seul arrondissement représente la moitié des fermetures. C'est quelque chose d'assez significatif pour être signalé.

Enfin, l'attention de l'exécutif reste focalisée sur la vie nocturne de l'arrondissement. Il y a beaucoup de choses qui se passent la nuit dans le 9^e, des choses sympathiques, d'autres moins. Bien évidemment, des nuisances sont signalées. Et pour chaque cas de signalement, pour des questions de tranquillité publique, l'exécutif entretient des relations très privilégiées avec le commissariat. Madame le Maire a souhaité que davantage de choses soient faites et que davantage de mesures soient prises en lien avec le commissariat. À sa demande, le Préfet de police a pris un arrêté en date du 28 octobre portant création dans le secteur Pigalle d'une zone protégée. Concrètement, les transferts de licence 4 de débits de boisson sont désormais interdits dans les rues de Douai, Fontaine, Pigalle et Frochot parce qu'à un moment donné il faut que les choses se stabilisent, se calment et le Préfet de police a suivi les recommandations, le souhait de Madame le Maire. Il pense que c'est une bonne chose.

Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour toutes ces bonnes nouvelles et ces mesures qui devraient améliorer la situation et la tranquillité des riverains.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO commence par un point sur le matériel qui sera abordé tout à l'heure avec une délibération spécifique sur les crédits d'investissement. Il en profite pour annoncer enfin l'arrivée, courant décembre, d'une nouvelle aspiratrice de trottoir pour les rues du 9^e arrondissement. Cette aspiratrice a été testée en décembre dernier, il y a un an sur les trottoirs du 9^e, sur les trottoirs des grands boulevards. Elle sera affectée au secteur grands boulevards avec un remisage à la Mairie car elle ne peut pas circuler sur la route. De ce fait, il est obligatoire de l'utiliser proche de son lieu de remisage et sur de larges trottoirs. L'objectif est d'arriver à l'utiliser sur les trottoirs de l'avenue Trudaine.

Pour l'instant, un endroit où remiser ce matériel est recherché car il ne peut pas l'être dans les ateliers de propreté qui sont en sous-sol. On espère qu'avec la mise en place de la sanisette dans le square d'Anvers, un local à côté pourra être créé pour pouvoir y stocker cette petite aspiratrice de trottoir, c'est donc une affaire à suivre.

Dernièrement, une opération intensive a été menée sur le nord-ouest de l'arrondissement avec les services verbalisateurs et la direction de la propreté, une marche exploratoire régulièrement pratiquée l'après-midi. La dernière était dans le secteur plutôt Pigalle avec de nombreux PV dressés durant cet après-midi-là et une opération coup de propre qui a suivi sur les rues Pierre Fontaine et Notre-Dame-de-Lorette avec un secteur qui pose quelques difficultés, surtout sur le nord de la rue Pierre Fontaine. Les prochaines opérations de ce type auront lieu dans le quartier Faubourg Montmartre qui, comme chacun le sait, est l'un des quartiers qui pose le plus de difficultés, notamment par les différents usages de ce quartier avec des commerces de restauration rapide entre autres. Ainsi, les prochaines opérations auront lieu en matinée et l'après-midi dans ce secteur, à commencer par lundi après-midi prochain. M. Sébastien DULERMO y participera avec les services de la propreté et les agents verbalisateurs.

Dernière information, Madame le Maire a remis la médaille du travail à 9 agents de la propreté dans les salons Aguado la semaine dernière, c'est encore l'occasion de les remercier pour leur travail quotidien sur le terrain, sur le 9^e. C'était encore un moment très agréable à leur côté.

Madame le Maire précise qu'elle voulait saluer à cette occasion leur courage après l'année qui vient de s'écouler entre les attentats, les manifestations extrêmement violentes au premier semestre 2016, les manifestations sur la place de la République et les dégradations puisque ce sont, il ne faut jamais oublier, les agents de la DPE qui sont en première ligne ensuite pour nettoyer tous ces dégâts. Donc il était important à l'occasion de cette manifestation de leur rappeler la reconnaissance et la gratitude des élus.

Madame le Maire indique qu'elle passe directement au point 5 de l'ordre du jour car aucun projet de délibération du Conseil de Paris intéressant le 9^e n'est parvenu.

DÉLIBÉRATION 09.2016.123 - DÉSIGNATION DE L'ÉLU RÉFÉRENT DU CONSEIL DE QUARTIER BLANCHE-TRINITÉ.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Il a été procédé en mai 2014 à la désignation de 5 élus référents pour les cinq Conseils de quartier. A la suite de la démission de M. Sylvain MAILLARD, il est proposé la candidature de Mme Isabelle VUGHT pour le quartier Blanche-Trinité.

Mme Isabelle VUGHT déclare qu'elle se met entièrement à la disposition du Conseil de quartier et de son bureau et qu'elle essaiera de faire de grandes choses avec lui et sait qu'il y est tout à fait prêt.

Est élue par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Pauline VERON) au Conseil de Quartier Blanche-Trinité : Mme Isabelle VUGHT.

DÉLIBÉRATION 09.2016.124 (DFPE 2016-257) - SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE – GROUPE DE PAROLE ET D'ÉCHANGES AUTOUR DES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS – SUBVENTIONS (29.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC DEUX ASSOCIATIONS (8^E, 9^E ET 13^E).

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique que la délibération concerne l'attribution d'une subvention de 13 500 € à l'association « Tout autre chose » pour pouvoir la soutenir dans un nouveau projet qu'elle met en place et qui s'intitule « Des clés pour réussir ». Ce dispositif a pour objectif un soutien à la fonction parentale grâce notamment à la mise en place de groupes de parole et d'échanges autour des préoccupations des parents. Son action servira à favoriser les échanges entre parents, à leur proposer des actions innovantes et mutualisées et à impliquer les familles dans des actions et surtout à les faire gagner en autonomie. Il sera constitué pour l'essentiel d'un comité des loisirs composé de parents et qui organisera des sorties et des actions avec pour objectif, et il semble important de le souligner, de former des parents pour qu'ils puissent à leur tour mettre en place des groupes satellites pour animer eux-mêmes des groupes de parole. Les bénéficiaires seront les familles de l'arrondissement avec une extension prévue sur une partie du 8^e arrondissement. Une cinquantaine de personnes, selon le projet, devrait pouvoir bénéficier de ce dispositif qui permettra de tisser un réseau ressources sur le quartier.

Un mot sur l'association, bien connue, c'est une association qui joue un rôle très important dans l'arrondissement et qui contribue à créer et à renforcer des liens sociaux grâce à des activités et des services très variés qui vont du soutien scolaire au groupe de discussion en passant par l'assistance administrative aux familles qui en ont le plus besoin. Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour l'attribution de cette subvention de 13 500 € dédiée exclusivement au fonctionnement de ce nouveau dispositif.

Mme Pauline VERON informe que c'est sa collègue Mme Dominique VERSINI qui a lancé un appel à projet destiné à faire émerger de nouveaux projets associatifs innovants construits pour et par les parents et dans ce cadre, l'association « Tout autre chose » a répondu à l'appel à projet de la Ville et a été retenue avec une autre association du 13^e. C'est une très bonne chose pour l'association « Tout autre chose » qui est effectivement une association qui fait déjà pas mal de choses en direction des familles et notamment des parents. Cela va permettre de structurer encore un peu plus cette activité pour « Tout autre chose » grâce à cette subvention et, par ailleurs, la Ville accompagne l'association dans son évolution de local puisqu'ils ont dû rendre le local de la rue Rodier et pour voir comment ils pourraient avoir un local qui leur permette de continuer toutes les activités développées par l'association. Elle est en lien avec la RIVP pour qu'ils puissent bénéficier d'un local leur permettant de continuer dans de bonnes conditions leurs activités. Donc son Groupe votera cette délibération.

Mme Isabelle VUGHT observe qu'il y a une fonction essentielle dans cette association. « Tout autre chose », c'est le soutien aux personnes âgées et notamment à des personnes qui ne sortiraient plus de leur domicile pour effectuer les démarches les plus essentielles. Pour cela, y compris pour les groupes de parole, ils ont besoins de locaux. Pour des raisons financières, ils n'ont pas pu rester rue Rodier et avaient fait des démarches pour se réimplanter un peu plus largement rue Milton. Avec Madame le Maire, elle les a reçus il y a déjà un certain temps et Madame le Maire avait pris directement son téléphone pour appeler la RIVP.

Ce qui était assez curieux, c'est qu'il n'y avait eu aucune réponse à leur demande d'attribution de ces locaux par la RIVP et aux démarches qu'ils avaient pu effectuer. Donc la municipalité les a soutenus mais il faut qu'il y ait concordance entre ce qu'on leur dit et puis la réalité des faits. Mme Isabelle VUGHT avait été assez étonnée de l'attitude de la RIVP sur ce sujet-là. Il faut vraiment être solide dans les réponses que l'on fait et ne pas promettre ce que l'on ne peut tenir ensuite.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2016-257. Une subvention d'un montant de 13 500 € est attribuée à l'association «Tout autre chose» pour son action « des clés pour réussir » (8^e, 9^e).

DÉLIBÉRATION 09.2016.125 (2016 DFPE-259) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE À PARIS.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique qu'il s'agit d'une convention signée pour trois ans qui arrive à échéance. La délibération demande d'autoriser Madame la Maire de Paris à signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2017-2019 avec une association qui s'appelle « L'association pour le développement de la préscolarisation » Cette association dont il a déjà été question pour des attributions de subventions gère un établissement d'accueil de la petite enfance, un accueil collectif et non permanent, une halte-garderie, « L'atelier Berlioz » située rue de Bruxelles, établissement avec une capacité de 17 places destinées à des enfants de 1 à 6 ans.

Elle en profite pour rappeler que le secteur associatif est une composante essentielle de l'accueil de la petite enfance. Dans le 9^e arrondissement, un petit peu plus de 200 places sont proposées par des établissements gérés par des associations et ces relations contractuelles entre la Ville et les associations sont encadrées dans des conventions pluriannuelles d'objectifs. Cette convention cadre plusieurs aspects : le versement des subventions bien évidemment, mais aussi les obligations de l'association, le fonctionnement de l'établissement et aussi le contrôle et l'évaluation de la convention et des objectifs à atteindre. C'est vraiment un maillon essentiel d'une bonne collaboration et d'une bonne gestion de ces établissements entre la Ville et les associations. Elle invite à voter pour cette délibération.

Mme Pauline VERON annonce que son Groupe votera aussi cette délibération qui fixe les relations entre toutes les associations gestionnaires de crèches et la Ville de Paris, surtout qu'elle prévoit une nouvelle prime mensuelle de 100 € net pour les auxiliaires de puériculture recrutés au sein de ces associations et un objectif d'alimentation bio de 50% dans les crèches associatives. Donc ce nouveau cadre est évidemment très favorable à la fois au personnel et aux enfants des crèches associatives.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2016-259.

DÉLIBÉRATION 09.2016.126 (2016 DU-239) - DÉNOMINATION PROMENADE COCCINELLE (9^E ET 18^E).

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que ce projet concerne à la fois l'arrondissement du 9^e et celui du 18^e, l'objet étant d'installer une plaque en l'honneur de l'artiste COCCINELLE qui a une histoire extrêmement forte avec le 9^e arrondissement.

C'était une artiste engagée, courageuse qui a beaucoup, beaucoup œuvré dans les lieux de spectacle du 9^e arrondissement, l'Olympia, mais aussi le Casino de Paris, l'Olympia, c'était au côté de la famille COQUATRIX. C'est avec plaisir que la municipalité soutient la visibilité et le nom de cette artiste présente dans l'arrondissement.

Mme Pauline VERON indique que son Groupe votera très favorablement cette délibération.

Mme Isabelle VUGHT souhaite apporter une petite remarque. Après avoir regardé le plan de situation de cette plaque et étant usagère de la station de métro Pigalle, elle supplie l'arrondissement voisin et ami du 18^e pour qu'il fasse un effort de propreté sur cette promenade et ce lieu qui avait été appelé « promenade civilisée », ou « espace civilisé », comme si les parisiens étaient des sauvages... ! Elle doute d'être tout à fait dans une civilisation très avancée mais voudrait avoir une plaque avec une promenade propre.

Madame le Maire la remercie de cette précision et aimerait que l'hommage rendu à COCCINELLE le soit dans un espace civilisé et propre.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DU 2016-239.

Madame le Maire propose à M. Sébastien DULERMO de revenir sur les questions de propreté avec la DPE62, mise à disposition de crédits d'investissement en vue de permettre aux Maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté et de proximité. Un joli intitulé mais qu'il faut bien regarder pour voir ce qu'il en est vraiment dans la réalité.

DÉLIBÉRATION 09.2016.127 (2016 DPE-62) - MISE À DISPOSITION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR PERMETTRE AUX MAIRES D'ARRONDISSEMENT D'ACQUÉRIR DU MATÉRIEL DE PROPRETÉ DE PROXIMITÉ.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Cette délibération concerne la mise à disposition d'une partie du budget d'investissement de la propreté pour les arrondissements afin qu'ils puissent acheter du matériel de propreté dits de proximité. Le montant qui est consacré est de 500 000 € répartis entre les arrondissements en fonction de leur taille, de leur fréquentation touristique, avec une tranche maximum de 45 000 € pour l'arrondissement qui aura le plus de moyens. De ce fait, c'est une partie du budget d'investissement mais une partie vraiment très minime du budget d'investissement de la Direction de la Propreté. Pour donner quelques chiffres, cela représente 3% du budget d'investissement annuel du service technique de la propreté de Paris. Donc c'est vraiment très infime. Quand on insiste sur la délégation du service de la propreté aux arrondissements, il faut peut-être y mettre les moyens. Pour donner un autre exemple, que pourrait-on acheter dans l'optique du montant maximum ? Ce serait étonnant, mais on ne sait jamais, on peut toujours rêver. Donc, avec 45 000 €, pour donner un ordre de grandeur, on pourrait acheter deux aspiratrices de trottoir qui coûtent entre 15 et 20 000 € selon les modèles. C'est l'aspiratrice de trottoir que l'arrondissement va accueillir au mois de décembre. Sauf que même si on en achetait, il faudrait déjà pouvoir les stocker, ce qui n'est pas possible comme cela a déjà été expliqué. Même si on en avait 15 à stocker dans la cour de la Mairie, ça ne nous arrangerait pas beaucoup puisqu'on ne pourrait nettoyer que les grands boulevards, donc il faudrait construire un parking.

.../...

On se rend bien compte qu'avec 40 000 € on ne pourrait pas faire grand-chose. Il y a quand même un vrai problème et peut-être que cette délibération masque un petit peu ce problème. À la Direction de la Propreté, les engins utilisés par les agents sont de plus en plus vétustes, avec une sortie du diesel que M. Sébastien DULERMO partage totalement mais qui, il faut le dire, n'a pas du tout été anticipée. Avant de dire qu'on arrête le diesel et qu'on arrête d'acheter des véhicules, il faudrait peut-être être en mesure d'avoir des constructeurs qui puissent assurer, la fabrication de ces engins et la maintenance, alors qu'on s'aperçoit concrètement sur le terrain que le peu d'aspiratrices de chaussées ou de trottoirs que nous avons sont électriques et ne sont pas capables de faire le même travail que les aspiratrices diesel. À la moindre canette injectée dans l'aspiratrice, elle se bloque. C'est un peu compliqué pour les agents de travailler avec du matériel qui n'est vraiment pas adapté à leur utilisation. Donc on n'a plus de diesel mais entretemps, on n'a plus le matériel du tout. Les agents se trouvent à peu près une fois sur quatre avec des courses de lavage annulées parce que le matériel est vétuste. Il n'arrive pas à pouvoir être remplacé. Il est vrai que 40 000 € par an, c'est vraiment très peu pour pouvoir agir. Le véritable problème est que la direction, et en tout cas l'exécutif municipal, ne prend pas la propreté comme un véritable sujet et n'investit pas ce qu'il devrait investir.

Donc sur cette délibération, il propose l'abstention, mais un vœu vient d'être distribué sur table. En attendant l'analyse de ce vœu et sa présentation au Conseil de Paris, il propose de s'abstenir sur cette délibération et d'adopter le vœu.

VŒU 09.2016.128 RATTACHÉ (DPE 62) - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2016 DPE 62 MISE À DISPOSITION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR PERMETTRE AUX MAIRES D'ARRONDISSEMENT D'ACQUÉRIR DU MATÉRIEL DE PROPRETÉ DE PROXIMITÉ.

M. Sébastien DULERMO, sans reprendre tous les considérants, résume qu'il s'agit de porter le montant à 5 millions d'euros par an en 2017 pour permettre une action forte sur l'objectif de renouvellement du matériel. C'est donc 5 millions d'euros contrairement aux 500 000 qui sont proposés, en 2017, sur les crédits investissement alloués aux Mairies d'arrondissement, pour avoir une vraie force de frappe sur ces sujets-là, il faut préciser les critères utilisés pour la répartition des crédits entre arrondissements. Et notamment voir s'ils prennent en compte la densité d'emplois car dans un arrondissement comme le 9^e, et particulièrement sur la partie Opéra Haussmann où le tertiaire est vraiment très présent, il serait dommage que ce critère-là ne soit pas retenu. Donc il aimerait avoir un peu plus de précisions à ce sujet et que soient précisés dans la délibération les crédits affectés à chaque arrondissement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Aussi on demande de se prononcer sur un texte alors qu'on ne sait pas combien on va avoir.

Madame le Maire constate que ce vœu est fort bien rédigé et très clair dans sa formulation. Le dispositif proposé pour la Ville de Paris n'est pas acceptable en l'état. Elle va se battre au Conseil de Paris, avec M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Gypsie BLOCH, pour obtenir plus en termes d'investissement. Si l'on dit que c'est une priorité pour Paris et pour l'arrondissement, il faut y mettre les moyens et pas cette fausse décentralisation qui donne l'impression de quémander. C'est 0,03%, autant dire absolument rien. Ce n'est une fois de plus que de la communication.

.../...

Mme Pauline VERON indique que son Groupe votera cette délibération qui est une première étape dans l'idée de décentraliser les décisions relatives à la propreté, choses qui ont déjà été faites puisqu'il y a le plan de propreté d'arrondissement qui existe maintenant, qui est fait en collaboration avec l'élu, son collègue adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté. Là, on lui propose de franchir une étape supplémentaire en décentralisant l'achat de matériels pour la propreté au niveau des arrondissements. Elle pense que ça va dans le bon sens. On peut toujours effectivement dire que ce n'est pas assez mais elle pense qu'il y aura la discussion avec son collègue au Conseil de Paris et estime que cela va dans le bon sens pour aller vers plus de pouvoir aux Maires d'arrondissement, notamment dans le choix du matériel. Sur le vœu, Mme Pauline VERON reproche que, comme d'habitude, les vœux soient donnés sur table pendant le Conseil. IL faudrait peut-être les envoyer un petit peu avant, mais un petit peu avant, ce n'est pas un quart d'heure. Elle a reçu le courriel à 18h15.

Madame le Maire observe que c'est déjà mieux qu'au Conseil de Paris où ils sont mis sur table. Ce vœu a été validé à 18h. Il a été immédiatement envoyé.

Mme Pauline VERON demande qu'il soit envoyé un peu plus tôt dans l'après-midi pour pouvoir en prendre vraiment connaissance. Pour sa part, elle votera contre ce vœu qui dénature la délibération proposée. Elle pense qu'effectivement c'est une première étape qui va dans le bon sens, qui tient compte quand même de la densité de l'arrondissement, de l'usage qui est fait de l'espace public, notamment de la part touristique de l'arrondissement. Donc c'est une première étape et puis elle pense que cela permettra, si ça se passe bien, de pouvoir envisager d'augmenter le budget alloué pour l'achat de matériels d'un point de vue déconcentré.

M. Jean-Baptiste de FROMENT veut rapporter cela à la réforme du statut de Paris dont on a beaucoup parlé en expliquant que c'était très important. D'ailleurs, à l'époque, avant que la proposition définitive apparaisse, on avait fait miroiter une véritable décentralisation des questions de propreté au niveau des arrondissements et à l'arrivée, on a quelque chose de totalement cosmétique. Il veut souligner qu'il n'y a pas véritablement de réforme du statut de Paris et que Madame Hidalgo, pour des raisons de convenance personnelle, encombre le calendrier parlementaire. Il estime que les parlementaires ont autre chose à faire que de s'intéresser à une réforme aussi cosmétique du statut de Paris qui ne réalise absolument aucune décentralisation et notamment pas sur le sujet de la propreté qui pourrait apparaître pertinent mais qui ne fait que renforcer quelque chose que la municipalité dénonce. C'est un propos très général, mais qui traduit une vraie tension, une vraie incohérence entre le mode d'élection à Paris, au niveau de l'arrondissement, alors que la réalité de beaucoup de choses, de compétences et de pouvoirs sont concentrés à la Mairie de Paris. Il n'est pas normal d'avoir un mode de suffrage indirect où les Parisiens élisent leurs élus d'arrondissement, élisent leurs Maires d'arrondissement et qu'ensuite ils voient transférer tout leur pouvoir et le lieu de la décision dans une instance qu'ils n'ont pas directement désignée. C'est incohérent. Soit on a des vrais pouvoirs pour les Mairies d'arrondissement et on conserve ce mode de scrutin, soit on dit que le pouvoir doit être à la Mairie centrale et dans ce cas-là, il ne faut pas avoir ce mode de scrutin.

Madame le Maire remercie M. Jean-Baptiste de FROMENT d'avoir rappelé cette réforme du statut de Paris qui est une « réformette ». Elle informe avoir été auditionnée il y a 15 jours par la commission des lois à l'Assemblée nationale sur ce projet de loi qui sera discuté en urgence par les députés mi-décembre. Comment comprendre le caractère d'urgence à jumeler quatre arrondissements ?

Ce qui est pointé du doigt, c'est le hiatus Mairies d'arrondissement, Mairie de Paris et malheureusement, il ne se règlera pas avec le projet de loi qui est proposé et qui sera sûrement voté dans quelques jours compte tenu de la majorité parlementaire. Il faut espérer que ce débat, qui est un vrai sujet de remise à plat du statut de Paris, puisse être abordé dans les mois à venir. C'est un vrai et beau sujet pour l'avenir des Parisiennes et des Parisiens.

M. Sébastien DULERMO ajoute que, effectivement on élabore un plan de propreté avec les services en fin d'année pour l'année suivante mais dans ce plan de propreté, on n'a la main ni sur le fonctionnement ni sur la masse salariale et les emplois qu'on peut créer dans l'arrondissement, ni sur le matériel et que ce n'est pas avec 40 000 € maximum qu'on arrivera à changer les choses. Certes, on a la main sur un plan de propreté mais si on n'a pas les moyens pour le suivre, on ne voit vraiment pas à quoi il sert.

Madame le Maire se refuse à y voir une manœuvre de la Maire de Paris pour se défausser : « Eh bien, écoutez, maintenant vous avez les crédits d'investissement. Si c'est sale, retournez-vous vers le Maire d'arrondissement. » La ficelle est un peu grosse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9e arrondissement.

Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Considérant que la présente délibération propose de déléguer aux arrondissements 500.000€ de crédits d'investissement, soit 3% du budget d'investissement du Service Technique de la Propreté de Paris (STPP) ;

Considérant qu'en 2015 les dépenses d'investissement du STTP ont été de 15,7 M€ ;

Considérant que la mécanisation des prestations de propreté est un élément clé de l'amélioration de la salubrité dans le 9e arrondissement ;

Considérant que l'atelier engins de la division 9/10 dispose de cinq porters, d'un jumper, de trois aspiratrices de trottoirs et de quatre laveuses de trottoirs, un parc insuffisant et sous-utilisé en raison de sa vétusté ;

Considérant que les engins nettoyeurs de chaussées sont intégrés à un parc parisien géré par la section des moyens mécaniques de la Direction de la Propreté, qui équipe ces engins en fonction des chauffeurs disponibles et priorise l'équipement des bennes de collecte des ordures ménagères ;

Considérant que ces crédits ne sont pas à l'échelle des besoins dans la mesure où la tranche maximale s'élèvera à 44.500 € par an, alors qu'une aspiratrice de chaussée électrique coûte plus de 150.000 € ;

Considérant que les critères de répartition proposés omettent de tenir compte de la densité d'emplois et de la densité commerciale ;

Considérant que la délibération ne permet pas en l'état de connaître la répartition des crédits ;

Considérant que l'un des principaux problèmes du STPP est l'insuffisance de maintenance des engins de nettoyage, la vétusté du parc entraînant de longues immobilisations et le matériel neuf n'étant pas pleinement opérationnel ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris : porte à 5 M€ par an en 2017 les crédits d'investissements alloués aux mairies d'arrondissements ;

précise les critères utilisés pour la répartition des crédits entre arrondissements et que ceux-ci tiennent compte de la densité d'emploi et de la densité commerciale en plus de la fréquentation touristique ;

précise dans la délibération les crédits affectés à chaque arrondissement.

Un avis favorable est émis par 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions, sur le projet de délibération DPE 2016-62.

Madame le Maire confirme cette abstention le temps que le Conseil de Paris examine le vœu qui se veut constructif.

DÉLIBÉRATION 09.2016.129 (2016 DLH-328) - RÉALISATION 29, RUE PIERRE FONTAINE (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT SOCIAL PLA-I PAR LERICHEMONT.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la société « Lerichemont » gère une résidence sociale de 18 logements au 29, rue Pierre Fontaine. Elle propose de restructurer le local de lingerie situé en rez-de-chaussée pour le transformer en un logement. Le financement sera à la charge de la Ville de Paris grâce à une subvention de 39 589 €. Elle propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme Pauline VERON annonce que son Groupe votera cette délibération qui permet de faire un petit logement supplémentaire dans la résidence sociale.

Mme Sylvie LEYDET note qu'il est vraiment très petit : 13 m².

Madame le Maire note que cela peut permettre de mettre à l'abri une personne seule.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DLH 2016-328.

DÉLIBÉRATION 09.2016.130 (2016 DLH-329-1) - RÉALISATION 24, RUE SAINT-LAZARE (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-RÉHABILITATION DE 3 LOGEMENTS SOCIAUX PLA-I PAR LA RIVP.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique qu'il s'agit d'approuver la participation de la Ville de Paris à hauteur de 106 000 € au projet d'acquisition par la RIVP de trois appartements dans l'immeuble 24, rue Saint-Lazare qui n'est pas un immeuble de logement social.

.../...

Il s'agirait de logements sociaux dans le diffus, c'est-à-dire en copropriété et ces appartements seront financés en PLA-I. Une fois encore, la municipalité n'a pas été informée de ce projet de la RIVP, ce qui devient relativement fréquent avec ce bailleur social. Elle propose d'émettre un avis défavorable car en plus de ne pas avoir été informée du projet, la municipalité est opposée à la création de logements sociaux dans le diffus, en particulier pour des logements type PLA-I très sociaux qui nécessitent un accompagnement social particulier.

Mme Pauline VERON indique que son Groupe votera cette délibération.

Un avis défavorable est émis, par 11 voix contre, 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération DLH 2016-329-1.

DÉLIBÉRATION 09.2016.132 (2016 DLH-425-1) - RÉALISATION DANS UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ 8, PLACE DE CLICHY (9^E) D'UN PROGRAMME D'UN LOGEMENT SOCIAL PLA-I PAR LA SIEMP.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose qu'il s'agit cette fois de l'acquisition réhabilitation en vue de la réalisation d'un logement social par la SIEMP au 8, rue de Clichy. La délibération ne le précise pas, mais il s'agit d'un immeuble qui appartient à I-APHP et qui vend des appartements au fur et à mesure de leur libération. Le logement est un T1 qui sera financé en PLA-I. C'est donc à nouveau une opération dans le diffus pour réaliser un PLA-I sur lequel elle propose un avis défavorable et ajoute que l'exécutif a demandé à la DLH de lui présenter le projet global concernant cet immeuble.

Mme Pauline VERON considère que, comme la délibération précédente, c'est la possibilité et donc la mise en œuvre par la Ville de Paris de la possibilité de faire maintenant du logement social en diffus, c'est-à-dire qu'au lieu d'acheter un immeuble entier pour faire du logement social, la Ville achète les appartements dans certains immeubles pour faire ce qu'on appelle du logement social diffus et donc un peu plus de mixité sociale. Elle estime que c'est la possibilité d'augmenter plus facilement le parc de logements sociaux plutôt que d'attendre parfois qu'un immeuble entier se libère et puisse être acheté par la Ville. Donc son Groupe votera pour cette délibération.

Madame le Maire indique un avis défavorable de l'exécutif du 9^e qui a eu l'occasion d'intervenir sur ce débat en début de mandature puisqu'il était opposé à la prévention dans le diffus des immeubles privés. Donc en toute cohérence, quand arrive ce type de délibération, il s'y oppose.

Un avis défavorable est émis, par 11 voix contre, 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération DLH 2016-425-1.

Dernier point à l'ordre du jour, l'adoption du programme local de l'habitat modifié qui intervient avant même que les décrets d'application de la loi adoptée la semaine dernière soient sortis. La Ville de Paris sur ce point est très anticipatrice.

DÉLIBÉRATION 09.2016.134 (2016 DLH-427) - ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT MODIFIÉ.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique que lorsque les revenus d'un locataire du parc social déplacent les plafonds du revenu d'au moins 20%, il est assujéti à un supplément de loyer de solidarité dit SLS. Ce supplément de loyer peut être modulé à la baisse en vertu de convention d'utilité sociale signée entre le bailleur et l'État. Le projet de loi égalité et citoyenneté qui vient d'être voté supprime cette possibilité. La Mairie de Paris propose donc d'introduire dans le programme local de l'habitat une modification visant à moduler les suppléments de loyer dans des îlots de population où le taux de logements sociaux dépasse la moyenne parisienne.

Pour information, dans le 9^e, trois îlots de population ont un taux de logements sociaux supérieur à la moyenne parisienne. À ce jour, 60 ménages du 9^e arrondissement sont soumis à un supplément de loyer modulé. Demain, suite à cette modification législative et au dispositif mis en place par la Ville, seulement trois de ces ménages garderont un supplément de loyer modulé. Si l'on fait le calcul, cela signifie donc que 57 ménages verront leur SLS augmenter de 100 € par mois en moyenne. Elle propose de s'abstenir sur ce projet de délibération. Le lendemain, l'exécutif participe à une réunion avec le cabinet de M. Ian BROSSAT sur ce dispositif. Cette modification du PLH semble avoir été faite dans la précipitation, ça ne change pas de d'habitude, et il faut disposer d'éléments plus précis avant de se positionner sur ce dossier complexe qui concerne la place des classes moyennes à Paris mais aussi le taux de rotation dans le parc social.

Mme Pauline VERON confirme qu'il y a effectivement une modification législative qui vient modifier les conditions d'application de ce surloyer. Toutefois, la loi permet un maintien d'une modulation du surloyer à condition qu'il soit introduit dans le programme local de l'habitat. Donc la Ville de Paris par cette délibération introduit dans son programme local de l'habitat la possibilité de moduler, c'est-à-dire de ne pas appliquer la totalité du surloyer dans certaines zones dans Paris dans lesquelles il y a déjà beaucoup de logement social et notamment du logement social très social, pour faire en sorte que ceux qui se voient appliquer ce surloyer qui sont considérés comme les classes moyennes à l'intérieur du logement social ne quittent pas leur logement social pour maintenir une certaine mixité sociale dans ces quartiers ou dans ces immeubles. Donc la Ville de Paris a déjà mis en place cette modulation du surloyer dans certains quartiers comme les quartiers Politique de la Ville ou dans les quartiers ANRU où il y avait des programmes particuliers pour maintenir une certaine mixité sociale à l'intérieur du parc de logement social. La nouvelle loi permet de le maintenir dans le programme local de l'habitat et c'est le pourquoi de cette délibération que son Groupe votera parce qu'elle pense qu'à certains endroits très particuliers dans Paris, l'application intégrale du surloyer fait que le loyer devient vraiment trop élevé et que les gens quittent leur logement social. Donc on accentue le fait qu'il n'y a pas de mixité à l'intérieur du parc de logement social.

M. Jonathan SOREL votera contre cette délibération. C'est un vieux débat entre l'ensemble des familles politiques. On discute souvent de "est-ce qu'il faut construire plus ?" Là, on voit où on met le curseur. En l'occurrence, il s'agit de voir qui on met dans ces logements sociaux. Ce sont les fameuses politiques de peuplement pour reprendre un mot affreux et barbare. Cela ne date pas d'hier, depuis même le début du 20^e siècle, entre deux modèles, est-ce qu'on construit avant tout pour les plus défavorisés ?

.../...

Est-ce que le modèle a une vraie vocation sociale ou est-ce qu'on a un modèle plus universaliste qui était celui d'après l'appel de l'abbé Pierre dans les années 50 ? C'est pour cela qu'on a fait les grands ensembles, pour essayer de loger une grande partie de la population et faire du HLM un outil de mixité et mettre des populations d'origines sociales diverses dans les HLM. Il rappelle que 70% des Français sont éligibles au HLM. Il pense qu'il s'agit de trouver un équilibre entre ces deux modèles, le modèle universaliste et le modèle social. Et en l'occurrence, il pense qu'il faut essayer de ne pas opposer la mixité et le droit au logement.

Dans la situation où le problème de l'offre serait moins tendu, et notamment sur la place parisienne, voire la place francilienne, il pense qu'on pourrait revenir sur ces outils de mobilité dans le parc que sont l'exonération ou la modulation. Mais en l'occurrence aujourd'hui, on a une tension très forte avec, comme tout le monde le sait, une longue liste d'attente de demandeurs de logement social. C'est pour cela qu'il pense que pour maintenir la dimension sociale de l'habitat social, par définition, l'un des outils est d'encourager la mobilité. Et pour encourager la mobilité, il y a le surloyer. Il s'est amusé à faire un petit calcul. Si l'on dépasse de 20% le plafond, pour un couple sans enfant dans un PLUS, cela signifie que l'on gagne 54 384 € par an, soit à peu près 4 600 € par mois. Si l'on ne module pas le surloyer, on augmente le loyer d'à peu près 300 €. C'est-à-dire qu'un couple qui gagne un peu moins de 6 000 € par mois devra payer non pas 500 mais 800 €, il pense que c'est possible, que cela ne déclenchera pas d'exclusion massive des classes moyennes de la place parisienne. Il pense qu'au contraire, en sachant que ces dispositifs mettent trois ans avant de s'appliquer, qu'ils ne s'appliquent pas dans les quartiers Politique de la Ville, cela n'aura pas d'effet sur la mixité. Au contraire, cela permettra d'encourager la mobilité dans le parc parce qu'en plus, il faut se dire les choses : à qui s'adresse vraiment ce surloyer ? Ce sont des personnes qui avaient toute la légitimité pour entrer dans le parc, qui avaient des enfants, puis qui, au fil du temps de la vie, ont pu augmenter leurs revenus, dont les enfants sont partis, qui occupent des logements peut-être un peu trop grands pour eux alors qu'ils pourraient bénéficier à des familles plus nombreuses et un peu plus modestes. Donc, M. Jonathan SOREL est favorable au maintien de la possibilité la plus large de modulation d'exonération et c'est pour cette raison qu'il votera contre ce PLH modifié.

Mme Isabelle VUGHT rejoint la conclusion de son collègue, peut-être pour une raison différente. Il faut considérer l'élément de la rentabilité, le fait que les organismes HLM doivent avoir des loyers qui rentrent. C'est aussi un élément important pour maintenir et inciter les classes moyennes à rester dans des immeubles HLM, y compris en payant des surloyers. C'est un élément complémentaire mais elle veut vraiment rester au niveau du 9^e arrondissement, ne pas faire un débat de politique générale sur le logement. Si l'on prend les exemples avec la détermination par îlot, comme l'a expliquée Mme Sylvie LEYDET, cela veut dire qu'on va maintenir des surloyers rue Victor Massé mais qu'on va les supprimer rue de Châteaudun. Elle est choquée car les immeubles HLM rue de Châteaudun sont plutôt des beaux immeubles dans des quartiers qui ne lui paraissent pas des quartiers défavorisés au sens Politique de la Ville. Elle ne comprend pas pourquoi au sein de l'arrondissement on ferait des différences entre ces deux adresses. Elle pense donc que la délibération qui est proposée n'est vraiment pas bonne. Elle a des défauts qui font qu'on ne peut pas l'accepter. Mme Isabelle VUGHT se déclare favorable à la mobilité dans le parc social, ce qui conduit peut-être à imaginer qu'il faudrait baisser le niveau de revenus pour l'accès au parc social s'il y a une trop forte pression, et pour accélérer la mobilité. En tout état de cause, elle est favorable à voter contre cette délibération.

M. Jean-Baptiste de FROMENT juge ce sujet très compliqué parce que, d'un côté, on ne peut qu'être tous favorables à la mobilité dans le parc social. Il avait dénoncé, y compris dans la campagne, le taux de rotation qui est insuffisant et effectivement cette disposition a pour effet de ne pas favoriser la mobilité. Mais d'un autre côté, au niveau parisien, on constate et on dénonce le départ des classes moyennes. Il est évident que dans l'état actuel de l'offre, c'est aussi lié à la politique du tout logement social de la Ville, des familles qui voient leurs revenus augmenter et qui se font imposer un surloyer sans possibilité de modulation à la baisse. Il pense, contrairement à Monsieur SOREL, qu'elles seront très fortement incitées à quitter Paris. On en est à devoir peser entre deux maux. Donc pour l'instant, le Groupe de la Majorité s'abstient. En tout état de cause, il partage tout à fait la remarque de Mme Isabelle VUGHT sur le fait que le critère par îlot n'a absolument aucun sens. Il peut exister une espèce de concentration de logement social mais qui ne suffit pas à caractériser un quartier en difficulté et qui justifierait que pour les occupants de ce quartier, il y ait la modulation, mais pas pour les autres quartiers. Il estime que le critère, de toute façon, est à revoir de ce point de vue.

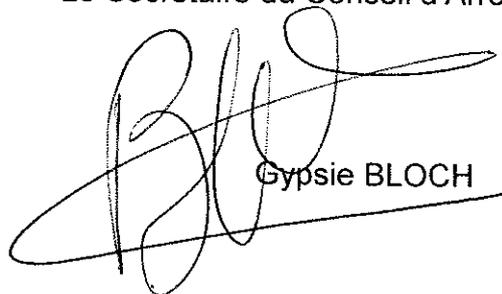
Madame le Maire indique que le débat va se poursuivre au Conseil de Paris et qu'elle enverra dès le lendemain une lettre à la Ministre du logement pour avoir une idée précise des conséquences de cette loi sur le pouvoir d'achat des locataires de logements sociaux. Elle juge important d'avoir de sa part un certain nombre de précisions. Elle remercie chaque intervenant pour sa prise de parole. Il faut laisser ce débat se dérouler sereinement au Conseil de Paris avec toutes ces interrogations et celles exprimées par Mme Isabelle VUGHT qu'elle soutient grandement.

Un avis défavorable est émis, par 3 voix contre (Mme Isabelle VUGHT, M. Bernard LIGER, M. Jonathan SOREL), 2 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL), sur le projet de délibération DLH 2016-427.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie chacune et chacun pour leurs prises de parole concises. La prochaine séance du Conseil d'arrondissement se tiendra le 16 janvier à 18h30 et avec beaucoup d'avance, elle souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Madame le Maire informe que la cérémonie des vœux pour les habitants de l'arrondissement aura lieu le jeudi 19 janvier à 19h en salle Rossini.

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire du Conseil d'Arrondissement



Gypsie BLOCH